

Appel à propositions EuropeAid/167697/IH/ACT/MULTI

Soutien aux secteurs de la culture et de la création ACP

L'Union européenne (UE) vise à favoriser le développement socio-économique des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), par la dynamisation de l'ensemble du secteur culturel et créatif.

La culture est un volet à part entière de la stratégie de coopération dans le partenariat entre les pays ACP et l'UE. Le présent appel à propositions émane du Programme ACP-UE vers une industrie culturelle viable (ACP-UE Culture) mis en œuvre en partenariat par le Secrétariat ACP et la Commission européenne.

Le montant indicatif global mis à disposition pour cet appel s'élève à 26.000.000 EUR, dont **4 200 000 EUR** destinés à une subvention sous le **Lot 3 - Afrique Centrale**.

Les **objectifs spécifiques** sont: l'accroissement des recettes économiques du secteur créatif; la création d'emplois liés au secteur culturel; une meilleure accessibilité, reconnaissance et valorisation des artistes et de leurs œuvres.

Pour atteindre ces objectifs, **4 axes seront soutenus** :

- a) la création/production de biens et services ACP de qualité, à un coût compétitif et en quantité accrue,
- b) l'accès aux marchés nationaux, régionaux, internationaux, la circulation/ diffusion/promotion de biens et services ACP,
- c) l'éducation à l'image,
- d) l'amélioration de l'accès au financement via des mécanismes innovants, permettant des cofinancements et visant à réduire la dépendance des opérateurs culturels ACP par rapport aux financements internationaux.

L'apport du numérique est recommandé dans la mise en œuvre de ces 4 axes.

Les actions doivent être mises en œuvre dans **un ou plusieurs des pays ACP éligibles**, dans le cadre d'un partenariat entre **un demandeur chef de file et un ou plusieurs codemandeurs établis dans pays éligibles**: pays ACP, PTOM, Etats membres de l'UE ou en pré-adhésion, états membres de l'EEE et de l'OCDE; **au moins un des demandeurs doit être établi dans le pays ACP de la région** du lot de référence; le nombre de **partenaires des pays ACP doit toujours être supérieur au nombre de partenaires établis des pays non ACP**.

Type de **demandeurs/codemandeurs éligibles**: fondation, association, ONG, opérateur du secteur public/privé, autorité locale, institution d'éducation supérieur et universités, organisation internationale (intergouvernementale).

D'autres conditions s'appliquent concernant l'expérience et la capacité financière du partenariat dans son ensemble.

Une séance d'information est prévue pour février 2020 à Libreville. Détails à annoncer dans https://eeas.europa.eu/delegations/gabon_fr

La date limite de soumission des propositions est **le 20 mars 2020** à 16h00 (heure de Bruxelles).

Toutes les instructions relatives à cet appel, le calendrier et les critères spécifiques applicables se trouvent dans les Lignes directrices à l'intention des demandeurs publiées dans le site EuropeAid (https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1577097788346&do=publi.detPUB&searchtype=QS&orderby=upd&orderbyad=Des_c&nbPubliList=15&page=2&aoref=167697).

Adresse pour toute demande de clarifications: callforproposals.culture@acp.int